

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**CONVENTION
OPAH-RU -
ATTRIBUTION
D'AIDES DIRECTES
AUX PARTICULIERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-27

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 20 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlene RENARD, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GEUGNON, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir
à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a
donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE, Mme Alexandra BRACQUE
qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Stéphane
CLOUET et M. Gérard LATINIER,

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée Secrétaire
de Séance.

Il est rappelé que lors de la séance du 14 décembre 2020, le
Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la
convention d'Opération Programmée d'Amélioration de
l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire
de la Ville de L'Aigle du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026. Cette
convention est signée avec l'Etat, l'ANAH, le Département de
l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

L'objectif de l'OPAH-RU est de favoriser la requalification du
parc privé afin de le rendre plus attractif, de l'adapter à la
demande et de remettre sur le marché le parc de logements
vacants. Ce dispositif permettra notamment d'accompagner sur
les plans financiers, administratifs, juridiques et techniques les
propriétaires, bailleurs ou occupants, s'engageant dans des
travaux de réhabilitation de leurs biens. La Communauté de
Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont en
particulier engagées sur le versement d'aides directes aux
particuliers.

Le dispositif concernant la Ville de L'Aigle correspond à une réservation maximale de crédits de 291 250,00 € pour la durée de la convention, soit en moyenne 58 250,00 € par an. Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 20422 au budget primitif 2023, dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte pour cette opération.

Les dossiers sont instruits par SOLIHA Territoires en Normandie, l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour assurer l'information, l'animation et le suivi de cette opération, puis transmis à l'ANAH qui donne un accord de principe sur le financement de l'action envisagée.

La délibération cadre du dispositif votée en décembre 2020 ne permet pas de retracer les versements individualisés aux bénéficiaires. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur chacun des dossiers d'aides accordées.

Les 2 dossiers suivants ont obtenu un accord de principe de SOLIHA :

Référence du courrier ANAH	Référence du courrier SOLIHA	Adresse	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention mairie
061010086	1949-2021	2 rue René Vivien	Logement vacant	24/11/2022	12 000,00 €
061010317	1317-2022	1 rue Jean Baptiste Biot	« Primo Acquisition – Amélioration d'un logement vacant	09/02/2023	4 000,00 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE le versement des subventions visées ci-dessus, sur présentation des justificatifs exigés et visés par l'animateur de l'OPAH-RU.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE